

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 284**

Intitulé

L'accès à la certification n'est plus possible

Technicien supérieur qualité des industries agro-alimentaires

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION

MAISON FAMILIALE RURALE DE CRUSEILLES

QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION

Directeur, Directeur de la MFR Cruseilles

Niveau et/ou domaine d'activité

III (Nomenclature de 1969)

5 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

221r Contrôle de qualité alimentaire

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le Technicien supérieur qualité des industries agro-alimentaires est amené à exercer les activités suivantes :

1) Management :

- informe et transmet régulièrement des messages au personnel
- écoute et s'assure de la bonne prise en compte des informations
- rend compte auprès de son responsable hiérarchique
- réalise des synthèses orales et écrites auprès des fonctionnels
- accueille et favorise l'intégration d'un nouvel embauché à son poste de travail
- réalise les apprentissages aux postes de travail
- intervient auprès des salariés dont il coordonne les activités, si le travail n'est pas exécuté conformément à des attentes préalablement identifiées

2) Production :

- observe, mesure les activités réalisées par l'équipe qu'il anime
- s'assure de la conformité de l'utilisation des documents de production mis à disposition
- utilise dans le cadre de consignes, les outils et méthodes permettant de mener des actions correctives sur les moyens de production
- participe aux actions correctives et au suivi de ces actions dans l'atelier

3) Qualité :

- facilite l'intégration des procédures et consignes en matière d'hygiène et de qualité au niveau des activités individuelles et quotidiennes de l'équipe de salariés qu'il anime

- participe au respect de l'assurance qualité et de la conformité aux exigences des clients
- participe à l'auto contrôle, aux audits, au suivi d'actions hygiène ou actions qualité dans l'atelier

Capacités attestées : - connaissance et maîtrise des techniques de communication et de management

- connaissance et maîtrise de la méthode d'analyse et de résolution de problèmes liés à la production
- connaît le principe de calcul d'un coût de non qualité et d'un coût de production
- connaît la méthode de calcul de rendement matière, de la productivité
- connaît et maîtrise le principe de l'ordonnancement, de l'optimisation de la production en flux tendus, de l'aménagement des postes de travail
- maîtrise la notion de qualité et les enjeux qui lui sont liés
- maîtrise les outils et méthodes de contrôle et d'autocontrôle
- connaît et maîtrise le principe de développement microbien, les sources de contamination, les procédures d'hygiène et de nettoyage et leurs rôles
- maîtrise les techniques de veille des nouvelles applications technologiques dans le domaine du nettoyage, de la transformation, du conditionnement.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

- responsable qualité - adjoint qualité
- correspondant qualité

Codes des fiches ROME les plus proches :

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Non renseigné par l'organisme.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION

OUINON

COMPOSITION DES JURYS

Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant		X	
En contrat d'apprentissage	X		Le directeur, 2 formateurs, 1 coordinateur, 1 consultant BVQI, 3 professionnels.
Après un parcours de formation continue	X		Le directeur, 2 formateurs, 1 coordinateur, 1 consultant BVQI, 3 professionnels.
En contrat de professionnalisation	X		Le directeur, 2 formateurs, 1 coordinateur, 1 consultant BVQI, 3 professionnels.
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS

ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX

Base légale

Référence du décret général :

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du 12 décembre 1996 publié au Journal Officiel du 4 janvier 1997 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Arrêté du 22 juin 2000 publié au Journal Officiel du 29 juin 2000 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Arrêté du 9 décembre 2002 publié au Journal Officiel du 18 décembre 2002 portant homologation de titres et diplômes de l'enseignement technologique.

Observations : L'homologation prend effet à compter du 1er octobre 1991 et jusqu'au 31 décembre 2003.

Décret n° 2004-171 du 19 février 2004 modifiant le décret n° 2002-616 du 26 avril 2002 relatif au répertoire national des certifications professionnelles (publié au Journal Officiel du 22 février 2004). La validité du titre est prorogée jusqu'au 31 décembre 2005.

Pour plus d'informations

Statistiques :

20 bénéficiaires du titre par an.

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

MAISON FAMILIALE RURALE DE CRUSEILLES les Dronières - 74350 Cruseilles

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :